



Commission  
canadienne du lait

Canadian Dairy  
Commission

## **Rapport financier trimestriel**

**Troisième trimestre**

**Février à avril 2014**

DM286040

**Canada** 



## Table des matières

Rapport de gestion.....	3
1. Base de l'établissement des états financiers .....	3
2. Résultats financiers .....	3
3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise .....	6
4. Crédits parlementaires.....	7
5. Gestion du risque .....	7
6. Modifications importantes .....	8
Responsabilité de la direction relative aux états financiers .....	9
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 30 avril 2014 .....	14



## Rapport financier trimestriel

### Troisième trimestre (T3) – Février à avril 2014

#### Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant le 30 avril 2014 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2012-2013.

#### 1. Base de l'établissement des états financiers

Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2013 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Cette discussion, de même que les états financiers qui l'accompagnent, ont été revus et approuvés par le conseil d'administration de la CCL.

#### 2. Résultats financiers

##### Activités intérieures

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période de 9 mois terminée le 30 avril		
	2014	2013	Variation (\$)	2014	2013	Variation (\$)
Ventes au Canada	39 151 \$	40 505 \$	(1 354) \$	189 692 \$	199 854 \$	(10 162) \$
Coût des ventes au Canada	31 069 \$	35 623 \$	(4 554) \$	167 856 \$	186 008 \$	(18 152) \$
Frais de transport et de possession	1 008 \$	1 429 \$	( 421) \$	3 214 \$	3 874 \$	( 660) \$
Charges financières	130 \$	254 \$	( 124) \$	596 \$	773 \$	( 177) \$
<b>Marge brute sur les ventes au Canada</b>	<b>6 944 \$</b>	<b>3 199 \$</b>	<b>3 745 \$</b>	<b>18 026 \$</b>	<b>9 199 \$</b>	<b>8 827 \$</b>

Les produits provenant des ventes intérieures pour le cumul de l'année jusqu'au 30 avril 2014 ont diminué de 10,16 M\$ ou 5,5 % comparativement au résultat de l'année précédente. Cette différence est en partie attribuable à une baisse du volume de ventes de beurre du plan B et de beurre importé. Bien que les revenus aient baissé, la marge brute sur les ventes au Canada a augmenté de 8,83 M\$ comparativement aux résultats de l'année antérieure. Ceci tient surtout à un meilleur revenu pour les ventes de poudre de lait écrémé (PLÉ) en classe 4(m) aux fabricants d'aliments pour animaux. Les frais de transport et de possession étaient légèrement inférieurs à ceux de l'année antérieure puisque les stocks et les quantités vendues étaient plus faibles, comme mentionné plus haut.

Les résultats du troisième trimestre de 2013-2014 indiquent un profit sur les ventes intérieures de 6,94 M\$ contre 3,20 M\$ durant la même période de l'année précédente, une augmentation de 3,74 M\$. La raison de cette différence est la même que celle expliquée ci-dessus concernant les résultats depuis le début de l'exercice.



### Activités d'exportation

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période de 9 mois terminée le 30 avril		
	2014	2013	Variation (\$)	2014	2013	Variation (\$)
Ventes à l'exportation	20 776 \$	14 244 \$	6 532 \$	61 743 \$	32 747 \$	28 996 \$
Coût des ventes à l'exportation	19 648 \$	13 259 \$	6 389 \$	57 326 \$	31 028 \$	26 298 \$
Frais de transport et de possession	656 \$	452 \$	204 \$	1 484 \$	941 \$	543 \$
Charges financières	- \$	2 \$	(2) \$	2 \$	20 \$	(18) \$
<b>Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation</b>	<b>472 \$</b>	<b>531 \$</b>	<b>(59) \$</b>	<b>2 931 \$</b>	<b>758 \$</b>	<b>2 173 \$</b>

La marge brute sur les ventes à l'exportation pour le cumul de l'année jusqu'au 30 avril 2014 se chiffre à 2,93 M\$, une hausse importante comparativement au résultat de l'année antérieure. La CCL a exporté davantage de poudre de lait écrémé à un prix plus élevé durant les neuf premiers mois de l'année laitière courante, ce qui explique les différences dans les revenus, le coût des ventes et les frais de transport et de possession comparativement à l'année antérieure.

Les résultats du troisième trimestre de 2013-2014 démontrent une légère diminution de 0,06 M\$ de la marge brute pour les ventes à l'exportation comparativement à l'année antérieure.

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant chaque année laitière. Comme ces marchés sont difficiles à prévoir, cette activité peut générer des gains ou des pertes durant l'année, mais devrait faire ses frais en fin d'exercice.

### Autres revenus

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période de 9 mois terminée le 30 avril		
	2014	2013	Variation (\$)	2014	2013	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	1 267 \$	1 604 \$	(337) \$	4 402 \$	4 815 \$	(413) \$
Financement par le gouvernement du Canada	790 \$	956 \$	(166) \$	2 981 \$	3 025 \$	(44) \$
Services d'audit	129 \$	76 \$	53 \$	149 \$	93 \$	56 \$
<b>Total autres revenus</b>	<b>2 186 \$</b>	<b>2 636 \$</b>	<b>(450) \$</b>	<b>7 532 \$</b>	<b>7 933 \$</b>	<b>(401) \$</b>

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession des stocks de beurre de la CCL. Les résultats du cumul de l'exercice 2013-2014 sont inférieurs à ceux de l'année précédente à cause d'une diminution des frais de possession du beurre facturés à la mise en commun en raison d'une baisse des stocks de beurre comparativement à l'année précédente.

Les crédits parlementaires destinés aux charges opérationnelles sont inscrits à l'état des résultats et du résultat global en fonction des frais d'administration financés par le gouvernement.

Les revenus des services d'audit proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans 6 provinces sur la base du recouvrement des coûts. Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés lorsque le service est rendu.



## Charges opérationnelles et frais d'administration

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période de 9 mois terminée le 30 avril		
	2014	2013	Variation (\$)	2014	2013	Variation (\$)
<b>Charges opérationnelles</b>						
Initiatives de l'industrie	307 \$	208 \$	99 \$	1 570 \$	567 \$	1 003 \$
Étude sur le coût de production	220 \$	188 \$	32 \$	609 \$	651 \$	(42) \$
Autres charges (recouvrements)	(1 213) \$	(157) \$	(1 056) \$	6 \$	(48) \$	54 \$
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>(686) \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>(925) \$</b>	<b>2 185 \$</b>	<b>1 170 \$</b>	<b>1 015 \$</b>
<b>Frais d'administration</b>						
Salaires et avantages du personnel	1 254 \$	1 339 \$	(85) \$	4 126 \$	4 259 \$	(133) \$
Autres frais d'administration	374 \$	374 \$	- \$	1 266 \$	1 301 \$	(35) \$
<b>Total frais d'administration</b>	<b>1 628 \$</b>	<b>1 713 \$</b>	<b>(85) \$</b>	<b>5 392 \$</b>	<b>5 560 \$</b>	<b>(168) \$</b>
<b>Total des charges opérationnelles et des frais d'administration</b>	<b>942 \$</b>	<b>1 952 \$</b>	<b>(1 010) \$</b>	<b>7 577 \$</b>	<b>6 730 \$</b>	<b>847 \$</b>

### Charges opérationnelles

Les charges liées aux initiatives de l'industrie ont augmenté de 1,00 M\$ pour le cumul de l'exercice jusqu'au 30 avril 2014 comparativement à la même période l'année précédente. Cette augmentation tient surtout au déboursement de 3 M\$ pour le programme de bourses qui a été mis sur pied en août 2011. Les universités participantes ont reçu au début du programme la moitié du financement qui leur était alloué. Depuis août 2013, elles peuvent recevoir le reste des fonds.

Le poste « Autres charges (recouvrements) » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date de l'état de la situation financière et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

### Frais d'administration

Le total des frais d'administration du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2014 a diminué de 0,17 M\$ comparativement aux résultats de l'année précédente.

La CCL a pris des mesures pour réduire les coûts et l'ensemble de son budget d'administration de 2013-2014 et mettre en application la baisse de 10 % du financement provenant du gouvernement qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014.

### Stocks et emprunts

La valeur des stocks au 30 avril 2014 atteignait 102,89 M\$, contre 166,27 M\$ au 30 avril 2013.

À la fin d'avril 2014, les stocks de beurre de la CCL étaient plus bas comparativement à la même période de l'année précédente, en raison d'une diminution de la production laitière. Les stocks globaux de poudre de lait écrémé étaient également plus bas, ce qui a contribué à une diminution de la valeur totale de l'inventaire cette année comparativement à la même période de l'année précédente.

Puisqu'il y a habituellement une corrélation entre le niveau des stocks et les emprunts en cours, l'emprunt auprès du gouvernement du Canada à la fin du T3 2013-2014 était de 60,47 M\$ contre 116,91 M\$ au même moment l'an dernier. Des résultats non distribués plus importants, combinés à une valeur des stocks moins élevée, ont entraîné des besoins en emprunts inférieurs à la fin d'avril 2014.



### Flux de trésorerie

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril		Période de 9 mois terminée le 30 avril	
	2014	2013	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(11 649) \$	(46 762) \$	59 132 \$	11 849 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 310 \$	46 348 \$	(61 854) \$	(10 363) \$
<b>Augmentation nette de la trésorerie (découvert bancaire)</b>	<b>(2 339) \$</b>	<b>( 414) \$</b>	<b>(2 722) \$</b>	<b>1 486 \$</b>
Trésorerie nette (découvert bancaire net) au début de l'exercice	812 \$	240 \$	1 195 \$	(1 660) \$
<b>Découvert bancaire net à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 527) \$</b>	<b>( 174) \$</b>	<b>(1 527) \$</b>	<b>( 174) \$</b>

La trésorerie de la CCL à la fin du T3 2013-2014 était en découvert de 1,53 M\$ comparativement à un découvert bancaire de 0,17 M\$ pour la même période de l'année précédente. Cela représente une diminution de la position nette de la trésorerie de 1,35 M\$ d'une année sur l'autre.

#### *Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles*

Pour ce qui est du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2014, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles a généré des recettes nettes de 59,13 M\$ comparativement à des recettes nettes de 11,85 M\$ durant la même période se terminant le 30 avril 2013. Cette hausse provient d'une augmentation des recettes provenant des clients et d'une diminution des sommes payées aux fournisseurs parce qu'il y a eu moins d'achats de beurre comparativement à la même période de l'année précédente.

Les activités opérationnelles ont généré des dépenses nettes de 11,65 M\$ durant le T3 2013-2014 comparativement à des dépenses nettes de 46,76 M\$ durant le T3 2012-2013. La variation est attribuable à une diminution des achats de beurre qui a fait diminuer les sorties de fonds destinés aux fournisseurs comparativement au même trimestre de l'année précédente.

#### *Flux de trésorerie liés aux activités de financement*

Au cumul se terminant le 30 avril 2014, les activités de financement ont généré des dépenses nettes de 61,85 M\$ comparativement à des dépenses nettes de 10,36 M\$ durant la même période se terminant le 30 avril 2013. Les emprunts de la CCL sont directement reliés à ses activités d'achat et de vente; l'emprunt auprès du gouvernement du Canada varie donc quotidiennement selon la position de trésorerie à la clôture de chaque jour. Les dépenses plus élevées cette année sont attribuables à des emprunts moindres suivant une diminution des achats de beurre.

Les activités de financement comprenaient des recettes nettes de 9,31 M\$ durant le T3 2013-2014 contre des recettes nettes de 46,35 M\$ durant le T3 2012-2013. Comme mentionné précédemment, cette différence peut être attribuée au fait que les stocks étaient plus bas durant le T3 de 2013-2014 comparativement à la même période l'année précédente, ce qui a un effet direct sur nos activités financières.

### ***3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise***

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget indiqué dans le Sommaire du plan d'entreprise sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de



soutien et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux hypothèses influence les résultats budgétisés.

Durant le troisième trimestre, la production de lait a continué à diminuer comparativement à l'année dernière. Pour la première fois depuis juillet 2011, l'approvisionnement de lait est maintenant inférieur à la demande. Les stocks de beurre de la CCL sont inférieurs à ceux de l'an dernier parce que le lait est utilisé pour approvisionner le marché en produits frais. En fin d'année, la production de lait de transformation devrait se situer à environ 196,4 M kg de matière grasse, ce qui est inférieur à la prévision du Sommaire du plan d'entreprise (198 M kg).

Les besoins canadiens de fin d'année laitière devraient se situer à près de 197,5 M kg de matière grasse, ce qui est plus élevé que la prévision du Sommaire du plan d'entreprise (194 M kg). Le 1<sup>er</sup> février, les prix de soutien ont augmenté de 7,3379 \$ à 7,4046 \$ le kg dans le cas du beurre et de 6,4170 \$ à 6,4754 \$ le kg dans le cas de la poudre de lait écrémé. Cela est légèrement inférieur aux hypothèses utilisées pour préparer les états financiers du sommaire du plan d'entreprise de l'année laitière 2013-2014, cependant, la CCL n'entrevoit pas de répercussions significatives sur ses résultats.

Les prix mondiaux sont élevés depuis le début de l'année laitière à cause d'une faible production en Europe de l'Ouest et en Océanie. Ces prix ont permis à la CCL d'exporter de grandes quantités de poudre de lait écrémé.

#### ***4. Crédits parlementaires***

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

(en milliers)	Trimestre terminé le 30 avril			Période de 9 mois terminée le 30 avril		
	2014	2013	Variation (\$)	2014	2013	Variation (\$)
Solde d'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Crédits parlementaires	790 \$	956 \$	(166) \$	2 981 \$	3 025 \$	(44) \$
Montant déboursé	(790) \$	(956) \$	166 \$	(2 981) \$	(3 025) \$	44 \$
<b>Solde de fermeture</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Ces crédits ont été alloués grâce au budget principal des dépenses et au Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Les frais d'administration restants de la CCL sont financés par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement du gouvernement du Canada destiné aux frais d'administration est alloué à la CCL sur la base de l'exercice financier du gouvernement (avril à mars) alors que l'utilisation de ces fonds est portée aux présents états financiers sur la base de l'année laitière (août à juillet). La CCL présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

#### ***5. Gestion du risque***

Il n'y a eu aucun changement au risque auquel s'expose la CCL depuis la publication de son rapport annuel 2012-2013.



## ***6. Modifications importantes***

Entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2014, les modifications suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, des ressources humaines, des objectifs, des initiatives de l'industrie et des programmes, comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	Il n'y a eu aucune modification importante dans le domaine des opérations, des initiatives de l'industrie ou des programmes depuis les derniers états financiers trimestriels.
Personnel	Il n'y a eu aucune modification importante dans le domaine des ressources humaines depuis les derniers états financiers trimestriels.
Objectifs	Il n'y a eu aucune modification importante aux objectifs comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.
Conseil d'administration	Il n'y a eu aucune modification au conseil d'administration depuis les derniers états financiers trimestriels.





## Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes considérées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par

Le Chef de la direction

Jacques Laforge,

La directrice, Finances et Administration,

Chantal Laframboise

Ottawa, Canada

18 juin 2014

**Commission canadienne du lait**  
**Etat de la situation financière**

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	En date du	
	30 avril 2014	31 juillet 2013
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	158 \$	1 266 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	480	4 167
Avances aux agences et offices provinciaux	1 685	71
Mises en commun	879	1 121
Actif dérivé - contrats de change	334	361
Stocks (note 4)	102 887	157 691
	<u>106 423</u>	<u>164 677</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Matériel (Note 5)	42	48
Immobilisations incorporelles (note 6)	292	183
	<u>106 757 \$</u>	<u>164 908 \$</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Découvert bancaire (note 7)	1 685 \$	71 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	10 671	14 459
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	14 531
Autres passifs	1 884	2 399
Passif dérivé - contrats de change	0	0
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 8)	60 470	122 323
	<u>74 710</u>	<u>153 783</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	150	140
<b>Capitaux propres</b>		
Résultats non distribués	31 897	10 985
	<u>106 757 \$</u>	<u>164 908 \$</u>

**Engagements** (note 15)*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 18 juin 2014.

Le chef de la direction,  
Jacques LaforgeLe président,  
Randy WilliamsonLa directrice, Finances et administration,  
Chantal Laframboise



## Commission canadienne du lait État des résultats et du résultat global

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de 9 mois terminée le	
	30 avr. 2014	30 avr. 2013	30 avr. 2014	30 avr. 2013
Ventes et coûts des ventes				
Ventes au Canada	39 151 \$	40 505 \$	189 692 \$	199 854 \$
Coût des ventes au Canada	31 069	35 623	167 856	186 008
Frais de transport et de possession	1 008	1 429	3 214	3 874
Charges financières	130	254	596	773
Marge brute sur les ventes au Canada	6 944	3 199	18 026	9 199
Ventes à l'exportation	20 776	14 244	61 743	32 747
Coût des ventes à l'exportation	19 648	13 259	57 326	31 028
Frais de transport et de possession	656	452	1 484	941
Charges financières	0	2	2	20
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	472	531	2 931	758
Marge brute totale	7 416	3 730	20 957	9 957
Autres produits				
Financement provenant des mises en commun (note 11)	1 267	1 604	4 402	4 815
Financement par le gouvernement du Canada (note 12)	790	956	2 981	3 025
Services d'audit	129	76	149	93
	2 186	2 636	7 532	7 933
<b>Total de la marge brute et des autres produits</b>	<b>9 602</b>	<b>6 366</b>	<b>28 489</b>	<b>17 890</b>
Charges opérationnelles				
Initiatives de l'industrie	307	208	1 570	567
Étude sur le coût de production	220	188	609	651
Autres charges (recouvrements)	( 1 213)	( 157)	6	( 48)
	( 686)	239	2 185	1 170
Frais d'administration				
Salaires et avantages du personnel (note 13)	1 254	1 339	4 126	4 259
Autres frais d'administration	374	374	1 266	1 301
	1 628	1 713	5 392	5 560
	<b>942</b>	<b>1 952</b>	<b>7 577</b>	<b>6 730</b>
<b>Total des charges opérationnelles et des frais d'administration</b>	<b>8 660</b>	<b>4 414</b>	<b>20 912</b>	<b>11 160</b>
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	0	0	0
<b>Résultat global total</b>	<b>8 660 \$</b>	<b>4 414 \$</b>	<b>20 912 \$</b>	<b>11 160 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Commission canadienne du lait État des variations des capitaux propres

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de 9 mois terminée le	
	<u>30 av. 2014</u>	<u>30 av. 2013</u>	<u>30 av. 2014</u>	<u>30 av. 2013</u>
Résultats non distribués au début de l'exercice	23 237 \$	18 586 \$	10 985 \$	11 840 \$
Résultat global total de l'exercice	<u>8 660</u>	<u>4 414</u>	<u>20 912</u>	<u>11 160</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u><u>31 897 \$</u></u>	<u><u>23 000 \$</u></u>	<u><u>31 897 \$</u></u>	<u><u>23 000 \$</u></u>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Commission canadienne du lait**  
**État des flux de trésorerie**

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de 9 mois terminée le	
	30 av. 2014	30 av. 2013	30 av. 2014	30 av. 2013
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
Entrées de trésorerie - ventes de biens	64 407 \$	54 055 \$	255 291 \$	234 102 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	( 77 500)	( 102 540)	( 186 780)	( 220 610)
Entrée de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	780	959	3 030	4 875
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux (excédent d'exploitation)	0	0	( 14 531)	( 8 673)
Entrée de trésorerie - gouvernement du Canada	790	956	2 981	3 025
Intérêts versés sur les emprunts	( 126)	( 192)	( 859)	( 870)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>( 11 649)</b>	<b>( 46 762)</b>	<b>59 132</b>	<b>11 849</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	52 932	98 380	125 761	189 352
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	( 43 622)	( 52 032)	( 187 615)	( 199 715)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>9 310</b>	<b>46 348</b>	<b>( 61 854)</b>	<b>( 10 363)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie (découvert bancaire)</b>	<b>( 2 339)</b>	<b>( 414)</b>	<b>( 2 722)</b>	<b>1 486</b>
Trésorerie nette (découvert bancaire net) au début de l'exercice	812	240	1 195	( 1 660)
<b>Découvert bancaire net à la fin de l'exercice</b>	<b>( 1 527) \$</b>	<b>( 174) \$</b>	<b>( 1 527) \$</b>	<b>( 174) \$</b>
<b>Éléments :</b>				
Trésorerie	158 \$	1,386 \$	158 \$	1,386 \$
Découvert bancaire	( 1 685)	( 1 560)	( 1 685)	( 1 560)
Trésorerie nette	<b>( 1 527) \$</b>	<b>( 174) \$</b>	<b>( 1 527) \$</b>	<b>( 174) \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



## Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 30 avril 2014

### 1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

### 2. Base de l'établissement des états financiers

#### Déclaration de conformité

La CCL a préparé ces présents états financiers provisoires conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire* à l'aide des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 18 juin 2014.

#### Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les principales méthodes comptables ci-dessous, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.



## **Période de présentation de l'information financière**

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1<sup>er</sup> août et prend fin le 31 juillet.

La période considérée dans ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1<sup>er</sup> août 2013 au 30 avril 2014. Ces états financiers présentent les résultats du troisième trimestre d'exploitation (T3 2013-2014) de l'année laitière de la CCL qui se termine le 31 juillet 2014.

## **Sources majeures d'incertitude relative aux estimations**

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. La valeur des stocks, des avantages postérieurs à l'emploi et des instruments dérivés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les montants réels pourraient différer de manière importante des estimations actuelles. Ces estimations sont revues annuellement, et les révisions nécessaires comptabilisées dans les états financiers au cours de la période où elles deviennent connues.

## **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui sont à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

## **3. Principales méthodes comptables**

### **Trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

### **Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

#### Classement

Clients et autres débiteurs.....	Prêts et créances
Découvert bancaire.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti



---

Fournisseurs et autres crédoiteurs.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés.....	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

### *Prêts et créances*

#### *Passifs financiers comptabilisés au coût amorti*

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

#### *Coûts des transactions*

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

#### *Instruments financiers dérivés*

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes qu'elle effectue ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser les dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme éléments de couverture de ses actifs sous-jacents, de ses éléments de passif, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans l'élément « Autres charges (recouvrements) » de l'état des résultats et du résultat global.





## **Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur de réalisation nette estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti, à l'exception des stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks durant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

## **Matériel**

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul de l'amortissement. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » de l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice .....10 ans  
Matériel informatique..... 3-5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

## **Immobilisations incorporelles**

### *Logiciels*

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul de l'amortissement. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires d'experts-conseils et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement commence dès que le logiciel est prêt à être utilisé par la CCL. L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.



---

## **Distribution aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait**

Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge (la perte) brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge (produits) dans l'exercice où elles sont déterminées.

### **Produits**

#### *Revenus provenant des ventes*

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

#### *Financement provenant des mises en commun*

Le financement provenant des mises en commun du lait est comptabilisé à titre de revenu durant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

#### *Financement par le gouvernement du Canada*

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de revenu durant la période au cours de laquelle les charges sont encourues.

#### *Services d'audit*

Les produits provenant des services d'audit sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est rendu.

### **Coût des ventes**

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe au prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

### **Conversion des devises**

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont comptabilisés au poste « ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste «



---

coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 14 *Instruments financiers – Risque de change*).

## **Avantages du personnel**

### *Prestations de retraite*

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre de prestations de retraite.

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

## **Programme de bourses**

Les sommes versées en bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les établissements d'enseignement satisfont aux critères d'admissibilité et les ententes sont conclues.

## **Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)**

Certaines nouvelles normes comptables, de même que des modifications, ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour la période considérée. À la date des présents états financiers, les normes et modifications applicables suivantes, qui pourraient avoir des répercussions sur la CCL, avaient été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur.

- IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation* a été modifiée pour donner plus de direction concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers présentés sur une base nette dans l'état de la situation financière. Les modifications aux fins de précision d'IAS 32 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier



2014. La CCL ne s'attend pas à ce que l'adoption des modifications à la norme IAS 32 ait des répercussions importantes sur ses états financiers.

- IFRS 9 – *Instruments financiers* présente des exigences touchant le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Cette norme est la première d'un projet en trois volets que mène l'IASB pour remplacer la norme IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et mesure* dans son ensemble. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La CCL n'a pas encore identifié les répercussions de l'adoption de la norme IFRS 9.
- IFRS 7 – *Instruments financiers : informations à fournir* exige la présentation d'informations concernant la première application de la norme IFRS 9 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les modifications doivent être appliquées rétroactivement. La CCL n'a pas encore identifié les répercussions de l'adoption de la norme IFRS 7.
- IAS 36 – *Dépréciation d'actifs* apporte des précisions sur l'information à fournir concernant la valeur recouvrable des actifs non financiers et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les modifications doivent être appliquées rétroactivement. La CCL ne s'attend pas à ce que l'adoption des modifications à la norme IAS 36 ait des répercussions sur ses états financiers.

#### 4. Stocks

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoient les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète les produits des fabricants. Bien que les fabricants aient l'obligation contractuelle de racheter les stocks du plan B durant l'année laitière suivante aux prix de soutien en vigueur, la CCL n'a pas l'obligation contractuelle de les vendre aux fabricants. La CCL a toutefois l'habitude d'honorer les demandes de rachat.

##### Stocks en dollars :

	<u>30 avril 2014</u>	<u>31 juillet 2013</u>
Plan B :		
Beurre	48 540 \$	96 645 \$
Poudre de lait écrémé	8 772	8 158
Autre beurre	18 908	23 950
Autre poudre de lait écrémé	<u>26 758</u>	<u>29 662</u>
	102 978	158 415
Moins : provision pour dépréciation des stocks	<u>(91)</u>	<u>(724)</u>
Valeur nette de réalisation totale	<u>102 887 \$</u>	<u>157 691 \$</u>



*Stocks en tonnes :*

	<u>30 avril 2014</u>	<u>31 juillet 2013</u>
Plan B :		
Beurre	6 575	13 207
Poudre de lait écrémé	1 355	1 278
Autre beurre	3 255	4 098
Autre poudre de lait écrémé	15 250	22 139

Le montant des stocks passé en charges durant le troisième trimestre s'élevait à 50,72 M\$ (T3 2012-2013 : 48,88 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste Coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

### **5. Matériel**

La valeur comptable du matériel est établie comme suit :

	<u>Solde 31 juillet 2013</u>	<u>Ajouts</u>	<u>Retraits</u>	<u>Solde 30 avril 2014</u>
Coût	67 \$	-	-	67 \$
Cumul de l'amortissement	<u>19 \$</u>	6	-	<u>25 \$</u>
Valeur comptable	<u>48 \$</u>			<u>42 \$</u>

### **6. Immobilisations incorporelles**

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est établie comme suit :

	<u>Solde 31 juillet 2013</u>	<u>Ajouts</u>	<u>Retraits</u>	<u>Solde 30 avril 2014</u>
Coût	183 \$	111	-	294 \$
Cumul de l'amortissement	<u>- \$</u>	2	-	<u>2 \$</u>
Valeur comptable	<u>183 \$</u>			<u>292 \$</u>

Les actifs incorporels représentent un logiciel développé par la CCL pour ses besoins opérationnels uniques. Le nouveau logiciel est en fonction depuis avril 2014 et l'amortissement est porté aux profits et pertes depuis lors.

### **7. Découvert bancaire**

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à 50 M\$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La marge de crédit disponible était de 5 M\$ au 30 avril 2014 (31 juillet 2013 : 5 M\$).



Le découvert bancaire contracté avec cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel, qui était de de 3,00 % par année en date du 30 avril 2014 (31 juillet 2013 : 3,00 %).

## **8. Emprunts auprès du gouvernement du Canada**

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 165 M\$ (31 juillet 2013 : 165 M\$) servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et les charges d'intérêts étaient les suivants :

<u>Taux d'intérêt</u>	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
Minimum	0,95%	1,06%	0,95%	1,05%
Maximum	1,08%	1,21%	1,18%	1,25%
<u>Charges d'intérêts</u>	130 \$	254 \$	598 \$	773 \$

## **9. Informations sur le capital**

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 8) et des résultats non distribués. Au 30 avril 2014, ces comptes totalisaient 60,47 M\$ ( 31 juillet 2013 : 122,32 M\$) et 31,90 M\$ (31 juillet 2013 : 10,99 M\$), respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

## **10. Gains et pertes de change**

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des gains nets ou des pertes nettes réalisés résultant de la conversion monétaire associée aux transactions conclues en devises.



De même, le coût des ventes au Canada comprend des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion monétaire associée aux importations achetées en devises.

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
Gain net (perte nette)				
Ventes à l'exportation	(677) \$	(315) \$	(880) \$	(494) \$
Coût des ventes au Canada	13 \$	- \$	24 \$	15 \$

### **11. Financement provenant des mises en commun**

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

### **12. Financement par le gouvernement du Canada**

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2013- 2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
Financé par le gouvernement	790 \$	956 \$	2 981 \$	3 025 \$
Total des frais d'administration	1 628 \$	1 713 \$	5 392 \$	5 560 \$



---

### **13. Salaires et avantages du personnel**

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
Charges salariales	1 021 \$	1 097 \$	3 403 \$	3 470 \$
Cotisations au régime de retraite	142	138	464	510
Charges au titre de l'assurance-maladie	44	54	149	165
Autres	<u>46</u>	<u>50</u>	<u>111</u>	<u>114</u>
Total	<u>1 254 \$</u>	<u>1 339 \$</u>	<u>4 126 \$</u>	<u>4 259 \$</u>

#### *Régime de retraite*

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour le trimestre clos le 30 avril 2014 était 1,45 fois le taux de l'employé (1,74 fois pour l'exercice précédent.)

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues par le Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

La CCL offre des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles selon le nombre d'années de service et leur salaire au moment de leur départ. Ce régime n'est pas capitalisé et ne détient donc aucun actif, ce qui conduit à un déficit équivalent à l'obligation constituée au titre des avantages. Ces avantages sont financés grâce à des crédits futurs et à d'autres sources de revenus.

Conséquemment à une nouvelle politique gouvernementale, les avantages postérieurs à l'emploi ne seront plus accumulés pour les employés actuels et futurs. Le solde représente le montant qui n'a pas encore été encaissé par les employés. Conformément à cette nouvelle politique, les années de service des employés ont été fixées au jour de la signature de leur convention collective respective et toute augmentation ou diminution de l'obligation est causée par une variation du salaire final.





Le tableau suivant présente des informations sur le régime, à la date de clôture.

	<u>30 avril 2014</u>	<u>31 juillet 2013</u>
Obligation constituée au titre des avantages au début de l'exercice	440 \$	596 \$
Avantages servis au cours de la période	(224)	(142)
Augmentation (diminution) de l'obligation	<u>4</u>	<u>(14)</u>
Obligations constituées au titre des avantages à la fin de la période	<u>220 \$</u>	<u>440 \$</u>

La CCL a estimé que, sur son obligation totale à la clôture de la période, un montant de 0,07 M\$ est exigible au cours du prochain exercice (31 juillet 2013 : 0,30 M\$). Ce montant est présenté comme passif courant dans les « Autres passifs » à l'état de la situation financière.

#### **14. Instruments financiers**

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après avec ses objectifs, politiques et procédures de gestion des risques.

##### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur les produits de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

##### *Risque de change*

La CCL réalise des transactions internationales qui l'exposent aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL limite ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain.

À la date de clôture, la valeur notionnelle des contrats de change à terme de la CCL qui étaient toujours en circulation totalisait l'équivalent de 34,64 M\$ CA (31 juillet 2013 : l'équivalent de 20,33 M\$ CA). Ces contrats arriveront à échéance durant la période se terminant le 5 septembre 2014. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation financière. À la date de l'état de la situation financière, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :



<u>Ventes de</u> <u>devises</u>	<u>Achats de</u> <u>devises</u>	<u>30 avril 2014</u>		<u>31 juillet 2013</u>	
		<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>	<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>
\$ US	\$ CA	21 990 \$	24 101 \$	16 730 \$	17 185 \$
\$ CA	\$ US	9 388 \$	10 543 \$	2 973 \$	3 144 \$

Les autres charges (recouvrements) comptabilisées dans les charges opérationnelles à l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 1,22 M\$ qui représente les gains nets durant le trimestre considéré (T3 2012-2013 : gains nets de 0,14 M\$) établi à la suite de la détermination du montant des gains et des pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés de la CCL évalués à la juste valeur.

L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

<u>\$ CA</u>	<u>30 avril 2014</u>	<u>31 juillet 2013</u>
Comptes client	2 093 \$	2 688 \$
Comptes fournisseurs	0	(343)
Actif (passif) dérivé net	<u>334</u>	<u>361</u>
Exposition nette	<u>2 427 \$</u>	<u>2 706 \$</u>

Selon l'exposition nette au 30 avril 2014, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le résultat net du trimestre clos le 30 avril 2014 aurait baissé de 1,15 M\$ (T3 2012-2013 : une diminution de 0,72 M\$). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait eu un effet égal, mais inverse durant le même trimestre.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds à cause d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparable, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

#### *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée à ce type de risque.



## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,42 (31 juillet 2013 : 1,07). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffraient à 104,53 M\$ au 30 avril 2014 (31 juillet 2013 : 42,68 M\$) et à 3,32 M\$ (31 juillet 2013 : 4,93 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché.

## **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Au 30 avril 2014 et au 31 juillet 2013, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur notionnelle de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

## **Justes valeurs**

La valeur comptable de la trésorerie, des comptes clients et des autres créditeurs, du découvert bancaire et des comptes fournisseurs et des autres débiteurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la clôture, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

## **Hiérarchie des justes valeurs**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie de la juste valeur, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours (non rajustés) des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.



Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 au 31 juillet 2013). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les périodes se terminant le 30 avril 2014 et le 31 juillet 2013, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux. La juste valeur des actifs dérivés est évaluée au moyen du taux de change de clôture de la Banque du Canada. La juste valeur des passifs dérivés est évaluée au moyen du taux de change de clôture de la Banque Scotia. Ces taux étaient de 1,0960 et de 1,1230 au 30 avril 2014 (1,0272 et 1,0575 au 31 juillet 2013).

Actif dérivé - contrats de change à terme

Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
Avril 2014	Juillet 2013	Avril 2014	Juillet 2013	Avril 2014	Juillet 2013
-	-	334 \$	361 \$	-	-

Passif dérivé - contrats de change à terme

Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
Avril 2014	Juillet 2013	Avril 2014	Juillet 2013	Avril 2014	Juillet 2013
-	-	-	-	-	-

**Compensation des instruments financiers à l'état de la situation financière**

Les actifs et passifs dérivés sont constitués de contrats de change à terme que passe la CCL pour couvrir ses ventes et ses achats en devises et ainsi mieux gérer son risque de change.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs et passifs dérivés qui font l'objet de compensations au 30 avril 2014.



Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

*Actif dérivé (contrats de change à terme), en dollars canadiens :*

	<u>30 avril 2014</u>		<u>31 juillet 2013</u>	
	Montant brut	Montant compensé	Montant brut	Montant compensé
<b>Ventes de \$US</b>				
Actif	24 250 \$	24 250 \$	17 500 \$	17 500 \$
Passif compensé	(24 101)	<u>(24 101)</u>	(17 185)	<u>(17 185)</u>
Compensation nette des ventes de \$US		149 \$		315 \$
<b>Achats de \$US</b>				
Actif	10 543 \$	10 543 \$	3 145 \$	3 145 \$
Passif compensé	(10 357)	<u>(10 357)</u>	(3 099)	<u>(3 099)</u>
Compensation nette des achats de \$US		185		<u>46</u>
<b>Total de l'actif dérivé net</b>		<b><u>334 \$</u></b>		<b><u>361 \$</u></b>

*Passif dérivé (contrats de change à terme), en dollars canadiens :*

	<u>30 avril 2014</u>		<u>31 juillet 2013</u>	
	Montant brut	Montant compensé	Montant brut	Montant compensé
<b>Ventes de \$US</b>				
Actif	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif compensé	-	<u>-</u>	-	<u>-</u>
Compensation nette des ventes de \$US		-		- \$
<b>Achats de \$US</b>				
Actif	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif compensé	-	<u>-</u>	-	<u>-</u>
Compensation nette des achats de \$US		-		-
<b>Total du passif dérivé net</b>		<b><u>- \$</u></b>		<b><u>- \$</u></b>



---

## 15. Engagements

### a) Initiatives de l'industrie

Sommaire :	<u>30 avril 2014</u>
Lait canadien de qualité	143 \$
Grappe de recherche laitière	750
Fonds d'investissement partagé	202
Programme de bourses	<u>200</u>
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	<u>1 295 \$</u>

### Lait canadien de qualité (LCQ)

Il s'agit d'un programme d'assurance de la qualité du lait cru à la ferme. La CCL a accepté de financer une partie de ce programme en vertu d'une entente qui a débuté le 1<sup>er</sup> août 2007 et qui a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2014. Selon cette entente, la CCL contribuera cent dollars par ferme admissible jusqu'au 31 juillet 2014.

### Grappe de recherche laitière

Cette initiative des Producteurs laitiers du Canada aide les principaux organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser une masse critique de ressources scientifiques et techniques à l'appui de stratégies d'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La CCL a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2014 et qui prendra fin le 31 mars 2018. Selon les modalités de cette entente, la contribution de la CCL s'élèvera à 0,75 M\$. Les fonds seront déboursés en trois versements; 0,25 M\$ en mars 2015, 0,25 M\$ en mars 2016 et le solde à la fin de l'entente.

### Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui offre un financement non remboursable pour le développement de produits à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire qui fournissent un financement équivalent en contrepartie. Le programme prendra fin le 31 juillet 2014. En date du 30 avril 2014, la CCL s'est engagée à verser 0,20 M\$ avant la fin du programme.

### Programme de bourses

La CCL finance un programme de bourses d'études supérieures depuis le 1<sup>er</sup> août 2011. La CCL accorde sur cinq ans des bourses d'une valeur totale de 3,00 M\$ dans les établissements participants d'un océan à l'autre. En date du 30 avril 2014, la CCL avait signé des ententes d'une valeur totale de 3,00 M\$ avec les établissements participants, dont 0,20 M\$ qui doit être versé au plus tard le 31 juillet 2016.



*b) Engagements d'achat*

Au 30 avril 2014, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 4,99 M\$ (31 juillet 2013 : 0,77 M\$) et ont été remplis en mai 2014.

*c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC*

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exemptes de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre demeure à 3 274 tonnes en 2014. Les prix mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers.

Total des coûts d'achat du beurre importé en vertu des engagements envers l'OMC :

Trois mois		Neuf mois	
<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
83 \$	190 \$	3 432 \$	6 216 \$

*d) Contrat de location simple*

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui vient à échéance le 31 mars 2017. Ce bail contient des clauses d'indexation qui couvrent les frais d'entretien et les impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux suivants au titre de la location sont exigibles.

	<u>30 avril 2014</u>	<u>31 juillet 2013</u>
Moins d'un an	351 \$	351 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	586 \$	938 \$



## **16. Transactions avec des parties liées**

### *Entités du gouvernement du Canada*

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Ceci fait du gouvernement du Canada le propriétaire de la CCL et lui confère une influence notable sur ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Conformément à l'exemption quant aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'information à fournir de la norme IAS 24 – *Informations à fournir sur les parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur les transactions qu'elle a conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 8) sont comptabilisés à la valeur comptable en raison de l'absence de données de marché observables et représentent la plus grande partie des transactions avec des parties liées de la CCL.





Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 30 avril 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

Entités publiques	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (principalement les avantages du personnel – note 13)	230 \$	280 \$	717 \$	824 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 15)	37 \$	75 \$	343 \$	323 \$
Autres entités liées à une autorité publique	68 \$	171 \$	198 \$	267 \$

#### *Principaux dirigeants*

Le chef de la direction, le président, le commissaire et le chef de l'exploitation, ainsi que les directeurs, sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les principaux dirigeants ne demeurait impayé au 30 avril 2014 ou au 31 juillet 2013. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'a eu lieu durant les périodes considérées.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,09 M\$ au 30 avril 2014 (contre 0,21 M\$ au 31 juillet 2013). Il a été réparti entre les postes « avantages postérieurs à l'emploi » et « autres passifs » à l'état de la situation financière.

#### Rémunération des gestionnaires clés

	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>	<u>T3 2013-2014</u>	<u>T3 2012-2013</u>
	194 \$	179 \$	728 \$	538 \$